

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le jeudi 11 octobre à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MAURUGEON.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M^{me} BESNARD, M. LEDOS, M^{me} FANTOU, M. QUÉLENNEC, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. HAMON, M^{me} ROBIN (jusqu'à 22^H35), M^{me} BRETAUD (jusqu'à 22^H35).

Excusés : M. VALTON (pouv. à M^{me} LE GLÉAU), M^{me} TAVERNIER (pouv. à M^{me} HUGUENIN), M^{me} ROBIN (à partir de 22^H35), M^{me} BRETAUD (à partir de 22^H35).

Absents : M. LE SAUCE, M. JOUAN, M. TESTARD.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du jeudi 06 septembre 2018.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Suite à la démission de Madame Marie-Gabrielle JORGENSEN de son mandat de conseillère municipale, Madame le Maire a procédé à l'installation de Madame Cannelle ROBIN, siégeant désormais comme conseillère municipale au sein du Conseil Municipal de MONTGERMONT.

ALEC – BILAN ÉNERGÉTIQUE 2017 DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend acte du bilan énergétique 2017 du patrimoine communal présenté par M. Paulo DOS SANTOS, chargé de mission auprès de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays de Rennes.

DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS – NOUVELLE RÉPARTITION DES MISSIONS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

A la suite de la démission de Madame Marie-Gabrielle JORGENSEN et au changement de situation d'élus, des missions doivent être redistribuées à des conseillers municipaux délégués. Le Conseil Municipal valide la nouvelle répartition des missions, comme suit :

Hervé LEDOS – Conseiller délégué au Plan d'Action Energie communal dans le cadre du PCAET au sein du Développement Durable – Rennes Métropole

Florence HUGUENIN - Conseillère municipale déléguée

- Action Sociale
- Personnes âgées

Nicolas HAMON n'a plus de délégation.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

A la suite de la nouvelle répartition de missions données à des conseillers municipaux délégués, le Conseil Municipal accepte la rémunération, selon la strate de population (3 368 habitants au 1^{er} janvier 2018) et la loi du 03 février 1992 relative aux élus locaux, et ce à compter du 1^{er} octobre 2018 :

- du maire : au taux de 40 % de l'indice brut terminal 1022 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (maximum autorisé 43 %) ;
- de 5 adjoints : au taux de 14 % de ce même indice 1022 (maximum autorisé 16,5 %) ;
- d'une adjointe : au taux de 6 % de ce même indice 1022 ;

- de deux conseillers municipaux délégués : au taux de 5 % de ce même indice 1022 ;
- d'un conseiller municipal délégué : au taux de 4 % de ce même indice 1022 ;
- d'une conseillère municipale déléguée : au taux de 3 % de ce même indice 1022 ;
- de quatre conseillers municipaux délégués : au taux de 2 % de ce même indice 1022 ;
- d'un conseiller municipal délégué : au taux de 1 % de ce même indice 1022.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AUPRÈS DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET (B.V.I.I.)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Considérant la nouvelle répartition des missions confiées aux conseillers municipaux délégués et le souhait de M. Nicolas HAMON de ne plus représenter la commune en tant que délégué suppléant auprès du Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, le Conseil Municipal décide que la commune soit représentée seulement par un délégué titulaire, M. Bernard VALTON.

ÉLECTION ET NOMINATION DE DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Ont été élus délégués et représentants du Conseil Municipal :

Centre Communal d'Action Sociale

Sont élus les 6 conseillers municipaux qui siégeront comme membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S., jusqu'à la fin du mandat :

- Pascale LE GLÉAU
- Florence HUGUENIN
- Isabelle LOMMERT
- Laurent PRIZE
- David MAURUGEON
- Cannelle ROBIN

Association "Les Chenus" - Déléguée titulaire

- Florence HUGUENIN

Santé Nord (ASPANORD)

- Représentante titulaire : Pascale LE GLÉAU
- Représentante suppléante : Brigitte LE MEN

Syrenor – Compétence Attribution places structures

- Délégués titulaires : David MAURUGEON
Delphine COËTMEUR
- Déléguée suppléante : Marie BRIAND

COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission Finances, à compter du 11 octobre 2018, comme suit :

- Brigitte LE MEN
- Laurent PRIZE (*conseiller délégué*)
- Etienne WALGER
- Pascale LE GLÉAU
- Alain CROUZET
- Marie-Pierre BRIAND
- Bernard VALTON
- Pascale BESNARD
- Jean-Yves QUÉLENNEC
- Véronique TAVERNIER
- Christophe LE DÉVEHAT
- Sandrine BRETAUD.

SIVU AQUA OUEST – DÉSIGNATION DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal décide de désigner comme représentants de la commune de MONTGERMONT pour siéger au Comité Syndical du syndicat AQUA OUEST, auquel adhèrent les communes de la Chapelle-Thouarault, L'Hermitage, Le Rheu, Montgermont, Pacé et Saint Gilles :

En qualité de titulaires :

- Brigitte LE MEN
- Etienne WALGER
- Véronique TAVERNIER

En qualité de suppléants :

- Laurent PRIZE
- Pascale LE GLÉAU
- Hervé LEDOS

RÈGLEMENT DU SALON DE L'AQUARELLE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

A la suite de quelques réajustements du règlement nécessaires pour son bon déroulement, notamment pour l'envoi des photos des œuvres des candidats et la mise en place d'un vernissage au début du Salon, le Conseil Municipal valide le nouveau règlement du Salon de l'Aquarelle.

ASSURANCES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Les assurances pour les bâtiments communaux, la flotte de véhicule, la protection juridique et la responsabilité civile arrivent à échéance au 31/12/2018. Un groupe de travail s'est réuni afin de remettre à jour le précédent cahier des charges. Le coût annuel est estimé à 11 000 € HT avec une proposition d'assurance pour une durée de 5 années. Le Conseil Municipal autorise le lancement de la consultation qui se fera sous forme de procédure adaptée.

BATIMENT PÉRISCOLAIRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à engager la consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment périscolaire.

MULTI-ACCUEIL – AVENANTS AU MARCHÉ

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Les travaux de transformation de la halte-garderie en multi-accueil sont en phase de finition. Des aléas inhérents à tous les chantiers ont entraînés quelques réajustements des travaux effectués.

Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants :

Lots	Montant HT	Montant TTC
Cloisons sèches	- 2 689,99 €	- 3 227,99 €
Plomberie	+ 6 656,17 €	+ 7 987,40 €
Menuiseries extérieures	- 3 593,25 €	- 4 311,90 €
Gros œuvre	- 1 148,89 €	- 1 378,67 €
Sols souples	+ 123,60 €	+ 148,32 €
Menuiseries intérieures	+ 3 998,93 €	+ 4 798,72 €
Carrelage	+ 192,45 €	+ 230,94 €
TOTAL	+ 3 539,02 €	+ 4 246,82 €
Ecart marché initial	+ 1,70 %	

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

A la suite du dépassement du montant prévisionnel du marché de l'Abri Détente, le Conseil Municipal décide de transférer la somme de 39 000 € de l'opération 541 – Bâtiment périscolaire – compte 23135 vers l'opération 552 – Abri Détente – compte 23135.

M^{me} ROBIN et M^{me} BRETAUD quittent la séance à 22^H35.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Des créances relèvent de la notion juridique de créances éteintes par une autorité externe. En l'occurrence de surendettement des particuliers et de rétablissement personnel, la créance est déclarée irrécouvrable par ordonnance du Tribunal d'Instance, celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Cette charge est définitive pour la collectivité et s'impute au compte budgétaire 6542 et une décision doit être prise par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide de se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances dont le recouvrement est compromis pour un montant total de 858,17 € et des créances d'un montant de 36,78 € pour des créances au montant inférieur au seuil des poursuites.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL DE RENNES MÉTROPOLE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Rennes Métropole a arrêté, par délibération n° C 18.060 du 05 avril 2018, son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Ce document porte une double ambition :

- présenter une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 afin de définir un cadre d'objectif qui guide l'action du territoire ;
- associer des acteurs locaux afin de faire du PCAET un véritable projet de territoire.

Le projet de PCAET est présenté pour avis dans les conseils municipaux des communes de Rennes Métropole.

Une consultation du public sur le projet de PCAET est organisée du 24 septembre au 02 novembre 2018. Dans le même temps, l'avis d'autres acteurs locaux sera également recueilli.

Les avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional seront sollicités dans un dernier temps

Après présentation du projet, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de Rennes Métropole.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – TRANSFERT A RENNES MÉTROPOLE DE LA COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

A la suite du transfert à Rennes Métropole de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2018, une modification du mode de révision des attributions de compensation des communes de Rennes Métropole serait mise en place. Pour la commune de MONTGERMONT, cela se traduirait par une baisse de 3 317 € du montant de la charge transférée pour 2018. Pour mettre en œuvre ces modifications, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être adopté par la totalité des communes membres.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert à Rennes Métropole de la compétence GEMAPI.

RENNES MÉTROPOLE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS – ANNÉE 2017

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

INFORMATIONS

- ▶ Abri Détente – Planning des travaux
 - ▶ Site Internet – Réunion du groupe de travail le lundi 22 octobre 2018 à 19^h – salle du Conseil Municipal.
 - ▶ PLUI
 - ▶ Fibre optique : la Commune a conventionné avec Rennes Métropole Télécom pour raccorder ses bâtiments à la Fibre (Conseil Municipal d'avril 2018). Cela permettra de créer un réseau unique entre la Mairie, la Médiathèque, les écoles et l'atelier municipal.
 - En complément de ce raccordement, il nous faut entreprendre des travaux pour raccorder à la Mairie les deux Métairies ainsi que l'ensemble des écoles à partir du point d'entrée de la fibre salle des Courtines. Le coût estimé de ces travaux est de 15 830 € HT.
 - Un autre investissement concerne la sécurité et le réseau qui en découle nécessairement estimé à 40 000 € HT.
- Le budget alloué sera proposé au BP 2019 avant le lancement de la consultation.
- ▶ Café dialogue à fixer.
 - ▶ Congrès des Maires.
-

AFFICHE LE : 19/10/2018
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 16 octobre 2018

Le Maire,
Brigitte LE MEN

